



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 28/11/2023

six décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Pierre BONNEFILLE représenté par Suzanne BADAROUX

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine BOYER

Objet: Acquisition chemin privé Contastin - DE_2023_048

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir le chemin situé à l'Arbussel parcelle B-1094, propriété actuelle de Monsieur Daniel Contastin. Cette parcelle mesure 845 m² et prolonge le chemin du Sagues.

Madame le Maire indique que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal

CONSIDÉRANT l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune,

PROPOSE au conseil d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle B-1094.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle B-1094 à l'euro symbolique,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir les modalités d'acquisition,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Le secrétaire de séance
Christine BOYER Conseillère municipale

Le président de séance
Suzanne BADAROUX maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_048-DE

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_048-DE